

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 28 février 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillers absents excusés : Alexandra FONTENEAU, Henri RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Laurence MICHOT

23-21-09 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2022
BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal de SAINT MARS LA REORTHE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Résultat de fonctionnement 2022	257 214.73 €
- Résultat de fonctionnement reportés 2021	30 000.00 €
- Résultat à affecter	287 214.73 €

INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de la section d'investissement	-24 349.45 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-11 024.49 €
- Besoin de financement	35 373.94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2022 :

- Affectation en investissement au c/R1068	244 214.73 €
- Report en recettes de fonctionnement c/R002	43 000 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND